

Fournisseurs d'activités externes

Avant de faire appel à des fournisseurs d'activités externes (c'est-à-dire, des fournisseurs d'activités non affiliés à votre conseil scolaire) qui dispensent de l'instruction (par exemple, activités d'escalade, centre de trampolines) à l'école ou à l'extérieur du terrain de l'école, il est important de consulter les critères de votre conseil scolaire.

La signature du formulaire de consentement n'est pas nécessaire pour la participation des élèves à l'activité. Pour plus de clarification, veuillez vous référer au service des gestions des risques du Manitoba School Boards Association (MSBA).

Cette section comprend:

- [Exigences à remplir par le personnel enseignant](#)
- [Exigences des fournisseurs externes](#)